

BACCALAUREAT BLANC LYCEE YAVNE JANVIER 2012

TOUTES LES EPREUVES SE DEROULENT DANS L'AMPHITHEATRE

DATES	SERIE S	SERIE ES
LUNDI 9 JANVIER 2012	PHILOSOPHIE 9H00-13H00	
MARDI 10 JANVIER 2012	HISTOIRE GEOGRAPHIE 9H00-13H00 LV 1 14H00-17H00	HISTOIRE GEOGRAPHIE 9H00-13H00 LV 1 14H00-17H00
MERCREDI 11 JANVIER 2012	MATHEMATIQUES 9H00-13H00 LV 2 14H00-16H00	MATHEMATIQUES 9H00-12H00 LV 2 écrit 14H00-16H00
JEUDI 12 JANVIER 2012	PHYSIQUE-CHIMIE 9H00-12H30 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 15H40-17H30	SES 9H00-12H00 (13H00 SI SPECIALITE) EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 15H40-17H30
VENDREDI 13 JANVIER 2012	SVT 9H00-12H30	COURS SELON EDT

- LES ELEVES SONT LIBERES LUNDI 9 JANVIER APRES MIDI.
- AUCUNE SORTIE DEFINITIVE AUTORISEE AVANT 2/3 DE L'EPREUVE.
- AUCUNE SORTIE TEMPORAIRE AUTORISEE AVANT 1H00 DE COMPOSITION.
- CHARTE DES DST ET CARNET DE CORRESPONDANCE POSES SUR LA TABLE PENDANT TOUTE LA DUREE DES EPREUVES.
- CHAQUE ELEVE RESPECTE LA PLACE QUI LUI A ETE ATTRIBUEE.
- PRESENCE AU COURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE JEUDI 12 JANVIER DE 15H40 A 17H30.
- **RESULTATS DU BAC BLANC SEMAINE DU 23 JANVIER PAR AFFICHAGE AU PANNEAU DES ELEVES**

RAPPELS

SERIE S	SERIE ES
<ul style="list-style-type: none"> • Coefficient de Maths : 7 et 9 si spé maths • Coefficient de Physique-Chimie: 6 ou 8 si spé physique • Coefficient de SVT: 6 ou 8 selon spécialité ou non • coefficient d'histoire: 3 • coefficient de LV1: 3 • coefficient de Philo : 3 • coefficient de LV2: 2 • coefficient d'EPS: 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire et Géographie : Coefficient 5 • Mathématiques : Coefficient 5 (ou 7 si spécialité) • Sciences économiques et sociales : Coefficient 7 (ou 9 si spécialité) • Langue vivante 1 : Coefficient 3 • Langue vivante 2 : Coefficient 3 (ou 5 si spécialité) • Philosophie : Coefficient 4 • Education physique et sportive (EPS) : Coefficient 2
<ul style="list-style-type: none"> • Français (écrit) : Coefficient 2 • Français (oral) : Coefficient 2 • Travaux personnels encadrés (TPE) : Coefficient 2 (seuls les points au-dessus de la moyenne comptent) 	<ul style="list-style-type: none"> • Français (écrit) : Coefficient 2 • Français (oral) : Coefficient 2 • Enseignement scientifique (SVT) : Coefficient 2 • Travaux personnels encadrés (TPE) : Coefficient 2 (seuls les points au-dessus de la moyenne comptent)

À l'issue des épreuves du premier groupe, si le candidat a obtenu une moyenne inférieure à 8/20, il est ajourné ; s'il a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus, il est déclaré définitivement admis ; s'il a obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20, il est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe.

Le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux matières qu'il a choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées. Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu s'il obtient, à l'issue de ces oraux, une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

Les mentions « assez bien » (AB), « bien » (B) et « très bien » (TB) ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat au premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue. La règle est la suivante :

- mention AB : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 ;
- mention B : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 ;
- mention TB : moyenne supérieure ou égale à 16.